

**Programme « retraites » - Partie II « Objectifs / Résultats »**

*Objectif n° 4 : Augmenter progressivement la durée d'activité et accroître l'emploi des travailleurs âgés*

**Indicateur n° 4-8 : Proportion d'assurés du régime général ayant reporté au moins un trimestre de salaires au cours de l'année précédant la liquidation de leur retraite, ou de l'année même de la liquidation pour ceux ayant liquidé après le 1<sup>er</sup> trimestre**

*Finalité* : permettre aux salariés âgés de se maintenir en emploi jusqu'à la liquidation de leur retraite est une condition de l'effectivité de l'impact de l'allongement de la durée d'assurance requise pour obtenir une pension à taux plein, prévu par les dernières réformes des retraites (2003 et 2010). Il importe donc qu'un plus grand nombre de salariés ou anciens salariés du secteur privé parviennent à atteindre cette durée grâce à leur effort contributif propre et non grâce à des validations de périodes non cotisées (chômage, maladie, invalidité).

*Résultats* : le tableau suivant donne la proportion d'assurés ayant validé, durant l'année précédant la liquidation de leur retraite pour ceux ayant liquidé durant un premier trimestre ou l'année de la liquidation pour les autres, au moins un trimestre au titre de salaires reportés au compte individuel, ou dans un autre régime, ou de périodes assimilées - chômage, maladie, invalidité -. Il fournit également la proportion de personnes n'ayant validé aucun trimestre à aucun titre.

**Proportion d'assurés ayant validé des trimestres l'année même ou l'année précédant le départ en retraite, selon le type de validation**

en %

Année de validation au titre	Hommes				Femmes				Ensemble				Objectif
	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009	
de salaires	33,2	34,7	37,5	34,1	24,0	25,3	26,6	26,4	28,9	30,2	32,2	30,0	Accroissement
d'un autre régime	17,2	17,0	16,9	14,7	12,5	13,0	13,0	11,6	15,0	15,0	15,0	13,1	
du chômage	20,1	17,5	15,1	17,3	18,0	16,3	14,2	14,6	19,1	17,0	14,6	15,9	
de l'invalidité	5,3	5,6	5,9	7,5	5,1	5,4	5,6	6,1	5,2	5,5	5,8	6,8	
de la maladie	0,8	0,9	1,0	1,1	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8	0,9	0,9	1,0	
aucun trimestre validé	23,4	24,2	23,7	25,2	39,6	39,2	39,6	40,4	30,9	31,4	31,4	33,3	
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	

Source : CNAV.

NB : les données présentées ici diffèrent de celles présentées les années précédentes. En effet, jusqu'à présent, étaient retenus les reports au compte de l'année précédant la liquidation. Pour une plus grande précision des résultats, il a été décidé de retenir les reports en glissement sur l'année précédant la liquidation et celle de la liquidation, en fonction du trimestre de liquidation. C'est à dire que pour les liquidations survenues durant le premier trimestre de l'année N, ont été retenus les reports au compte de l'année N-1, pour les liquidations intervenues durant les 3 derniers trimestres de l'année N, ont été retenus les reports au compte de l'année N.

De même, précédemment, la somme des pourcentages par type de validation une année donnée était supérieure à 100 %, les assurés pouvant en effet avoir validé un trimestre au moins selon deux dispositifs distincts (par exemple : report de salaires et chômage). Afin d'éviter toute erreur d'interprétation des résultats, il a été jugé préférable de présenter les résultats en base 100, en priorisant les reports au compte comme suit : salaire, autre régime, chômage, invalidité, maladie et aucun report.

Depuis 2006, sur l'ensemble des assurés du régime général partis en retraite, autour de 30 % a validé, chaque année, au moins un trimestre d'assurance au titre du salaire et environ 15 % a validé un trimestre dans un autre régime de retraite. Dans l'ensemble, pour près de 45 % des assurés, il existe une présomption d'emploi dans les mois précédents le départ en retraite. Une évolution de cette proportion est perceptible au cours de la période. En 2006, elle atteignait à peine 44 % de l'ensemble des liquidants, pour augmenter en 2007 (45,2 %) et 2008 (47,2 %) et baissé jusqu'à atteindre tout juste 43,1 % en 2009. L'augmentation jusqu'en 2008 s'explique principalement par une augmentation de près de 2 points par an de la part des validations au titre des salaires portés au compte au régime général lors du départ en retraite. En revanche, la baisse observée en 2009, provient autant d'une baisse des validations au titre des salaires portés au compte, que des reports dans d'autres régimes de base (- 2 points dans les deux cas).

*A contrario*, la proportion des assurés au chômage indemnisé avant de liquider leur retraite, a diminué d'un peu plus de quatre points, passant de 19,1 % en 2006 à 14,6 % en 2008. Parallèlement, les reports au compte au titre de l'invalidité et de l'inactivité sont, en constante hausse sur la période. La part des individus en invalidité passe de 5,2 %, en 2006, à 5,8 % en 2008, et à 6,8 % en 2009. Celle des personnes en inactivité augmente de 30,9 % en 2006 à 31,4 % en 2008, puis à 33,3 % en 2009.

Des différences importantes existent entre les hommes et les femmes quant à la situation sur le marché du travail à la veille de la retraite. La proportion d'hommes validant au moins un trimestre au moyen de reports de salaires à leur compte individuel atteint 34 % en 2009, quand elle dépasse seulement 26 % pour les femmes. Les validations de trimestres dans d'autres régimes sont également plus fortes chez les hommes que chez les femmes. L'évolution constatée à la baisse de la part des individus présentant au moins un report au compte au titre d'une activité salariée est davantage le fait des hommes que celui des femmes (entre 2008 et 2009, plus de 3 points pour les premiers, contre seulement 0,2 pour les secondes).

En conséquence d'une proportion d'hommes en activité plus élevée que celle des femmes, l'absence de report, traduite ici en inactivité, est davantage le fait des femmes : alors que seuls 25,2 % des hommes ne valident aucun trimestre à aucun titre, cette proportion atteint 40,4 % chez les femmes en 2009. Pour les femmes, l'absence de report peut s'expliquer par un éloignement plus fréquent du marché de l'emploi. Les hommes peuvent quant à eux avoir liquidé dans d'autres régimes de base avant de liquider au régime général. Or, les données de la CNAV ne renseignent pas sur les liquidations au sein d'autres régimes. Elles fournissent néanmoins de l'information quant au statut de pensionné (monopensionné ou polypensionné). Les hommes avec absence de report au compte l'année de la liquidation sont davantage polypensionnés que l'ensemble des hommes ayant liquidé en 2009 (59 % contre 56 %), ce qui n'est pas le cas des femmes (autour de 41 % de polypensionnées dans les deux groupes). Par ailleurs, les personnes nées à l'étranger, dont une partie est répartie pour leur retraite dans leur pays d'origine, sont davantage présentes parmi les prestataires sans report que l'ensemble des nouveaux retraités de 2009 (30 %, contre seulement 25 %).

Construction de l'indicateur : la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) procède à l'analyse des reports aux comptes individuels des assurés du régime général l'année précédant la liquidation. L'année de validation correspond en fait aux douze derniers mois avant la liquidation. Plus précisément, pour les liquidations intervenues durant le premier trimestre de l'année, les reports au compte retenus correspondent effectivement à l'année précédant le départ en retraite (soit en N-1). En revanche, pour les liquidations intervenues durant les trois trimestres suivants, les reports au compte portent en partie sur l'année même du départ en retraite (soit en N) et en partie sur l'année précédent (N-1). La CNAV ne dispose pas encore de l'intégralité des données relatives au flux 2010, la dernière année figurant dans le tableau est donc 2009. L'indicateur retenu mesure également la proportion d'assurés ayant validé au moins un trimestre dans un autre régime de retraite, qui constitue une présomption d'activité dans un secteur d'activité couvert par ce régime - bien que la validation ait également pu être obtenue au titre d'une période équivalente ou assimilée dans ce régime -. L'indicateur est présenté, par année de liquidation, en distinguant selon le genre.